

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2021-03-023

PUBLIÉ LE 31 MARS 2021

Sommaire

ARS - DD18 / DTARS

18-2021-03-31-00001 - Avis ARS CVL arrêté 310321 masques Cher (1 page)

Page 3

ARS - DD18

18-2021-03-31-00001

Avis ARS CVL arrêté 310321 masques Cher

Service émetteur : Direction Générale

Affaire suivie par : Christophe LUGNOT
Date : 31 mars 2021

Monsieur le Directeur Général de
l'ARS Centre-Val de Loire

A Monsieur le Préfet du Cher

AVIS sur le projet d'arrêté imposant le port du masque pour les personnes de onze ans ou plus (et dans la mesure du possible pour les enfants de 6 à 10 ans) dans certains espaces publics de l'ensemble des communes du département du Cher et sur l'ensemble du territoire des communes de Bourges, de Saint-Amand-Montrond, d'Orval, de Sancerre et de Saint-Satur du jeudi 01 avril 2021 à 0h00 au mercredi 28 avril 2021 inclus

Vu les indicateurs épidémiologiques publiés par Santé Publique France qui confirment une circulation toujours active du virus dans le département du Cher (pour la semaine du dimanche 21 mars au samedi 27 mars 2021) :

- taux d'incidence de 300,60 / 100 000 habitants dans le département du Cher, au-delà des seuils d'alerte et en forte augmentation (195,70 en semaine 11 et 137,60 en semaine 10)
- taux de positivité de 9,00 % dans le département du Cher, en forte augmentation (7,40 % en semaine 11 et 5,90 % en semaine 10).

vu les 11 clusters en cours d'investigation dans le département du Cher sur plusieurs communes, signant la circulation active du virus sur l'ensemble du territoire, 7 de ces clusters étant identifiés par Santé Publique France comme à criticité élevée ;

vu l'émergence des variants à la Covid-19, plus contagieux et dont certains sont d'ores et déjà apparus sur des territoires de la région Centre-Val de Loire ;

vu les analyses épidémiologiques qui mettent en évidence que les rassemblements qui impliquent des contacts rapprochés et fréquents entre les personnes induisent des risques de propagation du virus entre les personnes en l'absence de respect strict des mesures de protection dont le port du masque ;

L'agence régionale de santé émet un avis très favorable au projet d'arrêté imposant le port du masque pour les personnes de onze ans ou plus (et dans la mesure du possible pour les enfants de 6 à 10 ans) dans certains espaces publics de l'ensemble des communes du département du Cher et sur l'ensemble du territoire des communes de Bourges, de Saint-Amand-Montrond, d'Orval, de Sancerre et de Saint-Satur du jeudi 01 avril 2021 à 0h00 au mercredi 28 avril 2021 inclus.

Le Directeur Général de l'ARS
Centre-Val de Loire


Laurent HABERT